de l'Académie française, la parole a été donnée à M. le capitaine de vaisseau Dufresne de Chauvinière pour appeler les lauréats, parmi lesquels se trouve une fillette de 13 ans.

En tête vient, pour le prix Robin, M. Baudelou, capitaine de la *Gascogne*.

Dire ce qu'ont fait tous les braves gens appelés pour recevoir des prix serait trop long, nous nous bornerons à dire que d'avril 1895 à avril 1895, le personnel de la société a sauvé ou secouru 462 personnes et 28 navires.

Le capitaine de la Chauvinière a terminé son remarquable rapport par ces mots :

« Sauveteurs, vous avez le sentiment des grands devoirs et des sacrifices ; vous marchez sûrement à la mer comme d'autres vont à la mort et tous vous y marchez avec calme et sérénité, parce que tous vous croyez à une autre vie. »

Ces nobles paroles ont été couvertes d'applaudissements.

# UNE REINE A MARIER

Le voyage de la jeune reine Wilhelmine de Hollande en Angleterre avec sa mère, la Reine-Régente, a fait naître aussitôt une foule de commentaires dans le monde diplomatique.

La reine Wilhelmine est née à la Haye, le 31 août 1880. Elle va donc avoir quinze ans, et c'est l'âge où l'on songe à marier celles qui, devant bientôt régner effectivement, ont besoin d'un guide naturel, en même temps qu'elles doivent à leur pays la perpétuité de la dynastie.

La reine Isabelle, reine à trois ans, s'est mariée à seize ans, le jour anniversaire de sa naissance. La reine Victoria, reine à dix-huit ans, s'est mariée à vingt ans. La reine Maria da Gloria de Bragance, née la même année que la reine Victoria, et reine de Portugal à sept ans, a épousé à quinze ans un Beauharnais, duc de Leuchtenberg et veuve avant d'avoir seize ans, se remariait l'année suivante au prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha, d'où la dynastie actuelle de Portugal.

Ces exemples nous suffisent pour montrer qu'il n'y a rien de prématuré dans les projets de mariage que l'on prête à la Reine-Régente pour sa fille, la reine Wilhelmine.

Cette petite Reine est charmante, avec sa figure encore un peu enfantine et son type zélandais. Elle a de la finesse dans le regard et l'expression plutôt que dans les traits qui, d'ailleurs, sont réguliers. Elle est intelligente, parle le français, l'anglais et l'allemand; elle se montre douce et bonne pour tous ceux qui l'entourent; sa santé est robuste. C'est sur sa tête que repose l'unique espoir de la maison royale de Hollande; c'est autour d'elle que se concentre toute l'affection des Hollandais pour leur dynastie nationale d'Orange-Nassau. Il n'y a plus de princes de cette famille.

La maison de Nassau est, il est vrai, encore représentée par sa branche aînée, celle du grand-duc de Luxembourg, mais il n'y a là *aucun prince à marier*.

***

La situation de la Hollande rend très difficile le mariage de la jeune héritière. Le pays est en majorité protestant et veut des souverains de cette religion. Or, on ne peut trouver de princes protestants qu'en Allemagne, en Angleterre, en Suède ou en Danemark. Les Hollandais craignent surtout les visées de l'Allemagne et ne veulent pas entendre parler pour leur Reine d'un prince allemand qui serait associé à la politique et aux intérêts de la Prusse. Ils veulent conserver leur indépendance entière.

L'Angleterre est moins redoutée, bien que de ce côté les puissances puissent voir d'un œil jaloux l'influence anglaise en Hollande. Mais l'Angleterre dans ce cas serait un rempart contre l'Allemagne, et c'est peut-être là qu'il faut chercher la cause des bruits qui ont couru.

Mais quel prince anglais pourrait épouser la reine de Hollande ? Le prince de Galles n'a plus qu'un fils, le duc d'York, qui est destiné à régner en Angleterre. Le duc d'Edimbourg est maintenant prince allemand, comme duc de Saxe-Cobourg Gotha, et n'a qu'un fils, destiné à lui succéder.

Le duc de Connaught, troisième fils de la reine Victoria, n'a qu'un fils, né en 1883, et par conséquent trop jeune.

Le duc d'Albany, quatrième fils de la reine Victoria, et mort en 1884, avait épousé une princesse de Waldeck-Pyrmont, sœur de la reine régente de Hollande, et c'est peut-être le seul motif d'une visite à cette princesse qui a amené les deux reines de Hollande en Angleterre; le duc d'Albany n'a laissé qu'un fils posthume et, par conséquent, *trop jeune pour épouser sa cousine*.

Il faut donc écarter l'idée d'une alliance avec la famille royale d'Angleterre, mais il ne serait pas impossible qu'on eût songé à donner pour mari à la reine de Hollande un prince de Teck frère de la duchesse d'York.

La famille de Teck n'appartient plus aux familles souveraines, mais la duchesse d'York est petite-fille d'un duc de Wurtemberg par son père, et du duc de Cambridge par sa mère. On sait que le duc de Cambridge est l'oncle de la reine Victoria et le dernier représentant avec la reine Victoria et le duc de Cumberland de vieux sang des Guelfes.

Il y aurait donc de ce côté parenté étroite avec la maison d'Angleterre. La duchesse d'York a deux frères, le prince Adolphe de Teck, né en 1868, et le prince François, né en 1870. L'un a douze ans, l'autre dix ans de plus que la reine de Hollande. Cette alliance ne flatterait peut-être pas l'amour-propre des Hollandais, mais ils se consoleraient par cette pensée que, qui peut régner en Angleterre peut bien régner en Hollande, et que la maison de Teck a plus d'intérêts du côté de l'Angleterre que du côté de l'Allemagne, où elle ne compte même pas parmi les princes médiatisés.

***

Le Roi de Suède a encore deux fils à marier, le prince Charles et le prince Eugène, nés, l'un en 1861, et l'autre en 1865; mais, diverses raisons, on peut douter que la famille Bernadotte vienne à régner en Hollande, bien qu'elle soit alliée à la branche aînée de Nassau.

Le prince héritier de Danemark a quatre fils, dont trois sont un peu plus âgés que la Reine de Hollande; la famille royale de Danemark est puissamment alliée à l'Angleterre d'une part, à la Russie de l'autre, mais ces alliances ne l'ont pas empêché d'être démembrée en 1866.

Nous venons d'énumérer, si nous y ajoutons les princes de Wied, tous les mariages possibles pour la jeune Reine de Hollande dans l'état actuel de la politique.

# NOUVELLES DU JOUR

**Les travaux de la prochaine session parlementaire**

Paris, 4 mai. — Le *Rappel* énumère les divers travaux que la Chambre aura à étudier au début de la prochaine session, laquelle durera deux mois environ : 1° La réforme de l'impôt des boissons; 2° la suppression des octrois; 3° la réforme des droits de succession; 4° les contributions directes pour 1896.

Il estime que la discussion des boissons et celle des octrois seront très longues, vu la gravité des intérêts engagés et la diversité des systèmes proposés dont plusieurs sont contradictoires; de sorte qu'il se pourrait qu'on dût encore une fois ajourner la réforme des droits de succession ou tout au moins la faire précéder de la discussion des contributions directes de 1896. Quant au budget de 1896, l'examen en sera forcément renvoyé à la session d'automne.

M. de Kerohant dans le *Soleil*, prévoit la même éventualité :

« Nous sommes fatalement condamnés pour 1896, dit-il, au régime des douzièmes provisoires, qui devient de règle comme le déficit. »

**Une lettre pastorale de Mgr Gouthe-Soulard**

Paris, 4 mai. — Mgr Gouthe Soulard vient d'écrire une lettre pastorale sur la fête de Jeanne d'Arc et sur l'expédition de Madagascar.

Il met cette expédition sous la protection toute particulière de Jeanne d'Arc et ordonne que des prières publiques, pour le succès de nos armes, soient faites dans l'archidiocèse d'Aix le jour où sera célébrée la fête de l'héroïne française, le 12 mai.

**Les ouvriers allumettiers**
**Nouvelles grèves**

Angers, 4 mai. — Les ouvriers de la manufacture d'allumettes de Trélazé se sont remis en grève pour un motif assez étrange.

Leur directeur ayant pris comme homme de peine un ouvrier de la manufacture de Pratia où il remplissait le poste de trempeur, les ouvriers de Trélaze ont protesté en disant que si cet homme n'était pas employé comme trempeur, ils cesseraient le travail.

Or, le directeur avait cru donner une marque d'intérêt à ses anciens ouvriers en ne confiant pas un poste mieux rétribué; il a donc refusé de céder aux réclamations du moins inattendues de son personnel.

Bordeaux, 4 mai. — Un nouveau conflit vient de s'élever à la manufacture des allumettes entre les ouvriers et la direction.

Parmi les ouvriers et ouvrières ayant travaillé pendant la grève se trouvent plusieurs fouilleurs et fouilleuses chargés de vérifier à la sortie si les camarades n'emportent point d'allumettes. Or, les grévistes ont refusé vendredi de laisser pratiquer sur eux cette opération.

Ce soir, après le travail, une réunion a été tenue à Vauxonleurs, et une délégation a été envoyée à l'ingénieur pour lui demander de changer le personnel préposé à la fouille. On ignore encore la réponse de l'ingénieur.

**Le duc d'Orléans**

Cannes, 4 mai. — Le duc d'Orléans a demandé au général de Charette de venir passer quelques jours auprès de lui. Le général est parti aussitôt de Cannes pour Séville. L'état du duc d'Orléans continue à s'améliorer.

**Une première représentation à Paris**

Paris, 4 mai. — L'Ambigu a donné ce soir la première de *La Famille Martial*, un drame qui a été habilement taillé par M. Blum et feu M. Raoul Toché dans l'œuvre si touffue, si dramatique et parfois si puerile d'Eugène Sue : *Les Mystères de Paris*. Le nouveau drame a été chaleureusement accueilli.

Parmi les interprètes qui ont été particulièrement remarqués, il faut citer M. Décori, MMmes Suzanne, Munted et surtout M. Chelles, un des meilleurs comédiens du boulevard.

**L'épidémie de grippe à la caserne de Vitré**

Vitré, 4 mai. — M. Dujardin-Beaumetz, inspecteur général du service de santé, envoyé à Vitré par le ministre de la guerre pour y procéder à une enquête sur l'épidémie de grippe compliquée de méningite qui a éclaté il y a quelques jours à la caserne, a commencé cette enquête :

L'épidémie est en décroissance; il y a soixante militaires à l'hôpital, mais cinq seulement sont en danger.

A la caserne le nombre des malades a diminué de trente. Aucun cas grave nouveau ne s'est présenté.

Le casernement est irréprochable. Les conserves alimentaires ne peuvent être incriminées, il n'en a pas été distribué depuis deux mois.

**Arrestation des membres du comité socialiste de Bilbao**

Saint-Sébastien, 4 mai. — On a mis en état d'arrestation les membres du comité socialiste de Bilbao.

**La mise en liberté d'Oscar Wilde**

Paris, 4 mai. — On mande de Londres qu'après une longue délibération, le juge s'est prononcé pour la libération d'Oscar Wilde sous caution. Le montant de la caution sera fixé aujourd'hui.

**Un cyclone en Amérique. — Nombreuses victimes**

New-York, 4 mai. — Un violent cyclone a ravagé le district de Sioux (Iowa). On croit que 50 personnes ont péri.

Les dégâts matériels sont considérables.

New-York, 5 mai. — Le cyclone qui s'est déchaîné sur la province Iowa a détruit un certain nombre d'écoles; à Sioux, un grand nombre d'enfants ont été tués: à Iowa le nombre exact des victimes serait de 52.

**Les fêtes de Jeanne d'Arc à Lyon**

Lyon, 4 mai. — Le comité lyonnais, qui avait préparé l'an passé les magnifiques fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc, à l'occasion de l'introduction en cour de Rome, de sa cause de béatification, s'est réuni ce soir.

Il a décidé que, outre les solennités religieuses qui auront lieu le 12 mai dans les diverses églises de Lyon et en particulier à Fourvières et à Saint-Jean, le comité demanderait à la population de pavoiser les maisons aux couleurs nationales.

**Réunion du conseil des ministres**

Paris, 4 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure. M. Dupuy-Dutemps, encore à Bouzey, n'assistait pas à la délibération.

LE 1er MAI

M. Leygues, ministre de l'intérieur, a rendu compte de la journée du 1er mai. Nulle part, l'ordre n'a été troublé: le calme le plus parfait n'a cessé de régner, tant à Paris qu'en province.

L'ÉCOLE DE CHALONS

M. Lebon, ministre du commerce, a rendu compte de son voyage à Châlons-sur-Marne. Les baraquements seront terminés dans quinze jours, ce qui permettra aux élèves de reprendre le travail manuel. Des crédits seront demandés au Parlement pour couvrir les frais nécessités par la reconstruction des bâtiments et le renouvellement de l'outillage.

LA PRISE DE MAROWAY

Le ministre de la guerre a communiqué à ses collègues une dépêche du général Metzinger, que nous reproduisons d'autre part. Le ministre a fait observer que la position de Maroway avait une grande importance stratégique et qu'elle avait été enlevée par l'action combinée des forces de la marine et de l'armée de terre. Le général Zurlinden a sans doute voulu ainsi couper court aux bruits d'un désaccord qui existerait entre les administrations de la guerre et de la marine.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Trarieux, garde de sceaux, a fait signer un mouvement judiciaire que nous publions ailleurs.

LE PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil aura lieu mardi.

**Le duc d'Orléans**

Séville, 4 mai. — L'état du duc est relativement satisfaisant.

**L'apanage du prince de Cobourg**

Londres, 4 mai. — M. Morton, radical, a proposé à la Chambre de supprimer l'apanage de dix mille livres sterling payé au duc de Cobourg parce que le duc est devenu souverain d'un pays étranger. M. Labouchère a appuyé cette proposition.

Après une discussion assez vive, la motion Morton a été rejetée par 193 voix contre 72.

**Une marine suisse !**

On lit dans la *Petite République* :

« On ne pourra plus bientôt railler le légendaire amiral suisse : nos voisins vont avoir une marine !

« Cette marine ne se composera, il est vrai, que d'une... flottille de torpilleurs ; mais, enfin, leur construction est décidée en principe, vient-on d'apprendre rue Royale, parce que le gouvernement italien, désespéré de voir les lacs de l'Helvétie faciliter depuis quelque temps une grosse contrebande entre les deux pays, manifeste l'intention d'y faire circuler plusieurs bâtiments de sa défense mobile dans le but exclusif de faire la chasse aux contrebandiers.

» Or, le Conseil fédéral n'entend pas que cette surveillance douanière soit seulement exercée par les Italiens, et il va sortir de cette situation un événement historique ».

**Les élections italiennes**

Rome, 4 mai. — D'après plusieurs journaux, la date du 26 mai peut être considérée comme certaine pour les élections générales. Les ballottages auraient lieu le 30 mai ou le 2 juin.

Le décret, précédé d'un rapport au roi, serait publié le 9 ou le 10 mai.

**Le traité de paix entre la Chine et le Japon**

Londres, 4 mai. — Une dépêche de Shanghaï au *Times* confirme que le traité de paix a été ratifié hier par l'empereur de Chine. Li-Hung-Chang est parti pour Chefou où l'attend le comte Ito pour échanger les ratifications. La nouvelle est confirmée également par des dépêches particulières adressées à des maisons de commerce de Londres.

Le *Times* estime que l'empereur de Chine a agi en homme sensé; il n'a pas voulu exposer sa dynastie et son peuple à un désastre certain. C'est la première fois depuis le début de la guerre que la Chine fait quelque chose de sage.

Yokohama, 4 mai (source anglaise). — Les vaisseaux de guerre russes qui stationnaient depuis quelque temps dans les ports à traité sont partis avec des ordres secrets.

# CONGRÈS OUVRIER
## DE L'UNION DÉMOCRATIQUE

*Dans sa réunion de dimanche dernier, l'Union démocratique s'est occupée du prochain Congrès.*

M. Léon Harmel ayant accepté le titre de président d'honneur, on a nommé président du Congrès M. Fernand Leclercq, mécanicien en précision (Lille). — Vice-présidents : MM. Wagnon (président des Vrais Travailleurs de Roubaix); Quilliot, ajusteur (Lille); Decopman, tisserand (Tourcoing); Kopitail, surveillant de filature (Lille); Vienne, tisserand (Roubaix). — Secrétaire : M. Léon Lecocq (Roubaix).

L'ordre des séances a été ainsi fixé :

DIMANCHE 2 JUIN. — A 11 heures du matin : Ouverture, vérification des pouvoirs. Immédiatement après, séance de commission : *Minimum de salaire*. — De 2 h. 1/2 à 4 h. du soir : *Maximum d'heures de travail*. — De 5 h. à 6 h. 1/2 : *Suppression du travail de nuit* et *Repos du dimanche*. — A 8 h. : *Séance générale*.

LUNDI 3 JUIN. — De 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du matin : *Caisses de retraites*. — De 11 heures à 12 h. 1/2 : *Chambres de travail*. — De 2 heures à 4 heures du soir : *Insaisissabilité du salaire et de la petite propriété*. — A 4 heures : *Séance générale de clôture*.

***

Voici les questionnaires sur le *Travail de nuit* et le *Repos du dimanche* :

**TRAVAIL DE NUIT**

*a*) Le travail de nuit existe-t-il dans votre contrée ?

Quelles sont les fabriques où l'on travaille la nuit ?

Exerce-t-il une influence pernicieuse sur la santé de l'ouvrier ?

Ne conduit-il pas souvent à l'abus des boissons alcooliques ?

Fait-il accroître le nombre des sans travail ?

N'est-il pas nuisible à la bonne renommée de l'industrie ?

L'absence d'impôt sur ce travail ne permet-elle pas à certains patrons de faire une concurrence désastreuse à leurs collègues ?

N'est-il pas une cause de chômage ?

N'amène-t-il pas, le plus souvent, la désunion dans la famille ?

N'est-il pas une cause d'immoralité ?

Combien travaille-t-on d'heures la nuit ?

*b*) Recherche des moyens à employer pour supprimer le travail de nuit, excepté dans les cas d'urgence à stipuler par les chambres de travail.

**REPOS DU DIMANCHE**

*a*) Le dimanche la cessation du travail est-elle complète dans votre ville ?

1° Dans les usines; 2° Dans les professions spéciales à la contrée; 3° Dans l'agriculture; 4° Dans l'administration; 5° Dans le bâtiment; 6° Dans le commerce.

Le repos du dimanche est-il désiré des ouvriers et des employés ?

Le repos d'un jour par semaine est-il nécessaire à la santé des travailleurs ?

Le repos du dimanche est-il nécessaire à la vie du foyer ?

*b*) La loi du 2 novembre 1892, en ne fixant pas le jour de repos, ne livre-t-elle pas la conscience et la vie de famille des travailleurs à l'arbitrage des patrons, et par conséquent ne manque-t-elle pas son but dans bien des cas ?

Y a-t-il eu quelque tentative pour la fermeture des ateliers, des magasins, etc. ?

Y a-t-il une association du dimanche ?

A-t-on répandu des brochures traitant ce sujet ?

A-t-on cherché à grouper et à soutenir les commerçants qui donneraient le bon exemple ?

Quelle est la situation [illegible] désirable ?

Quelle est la situation [illegible] d'arriver au but désiré ?

c) Quels pourraient être les moyens [illegible]

Dans votre contrée travaille-t-on généralement le lundi toute la journée ?

Dans quelles professions le travail du lundi est-il le plus généralement laissé de côté ?

# UNE CENTENAIRE

Toute une petite ville manufacturière de l'Est s'apprête à célébrer dignement le centième anniversaire de la naissance de l'une de ses habitantes. Le cas n'est point vulgaire.

Il ne s'agit pas ici d'une bonne paysanne oubliée par le temps ou d'une brave vieille descendue de sa mansarde à l'ombre de quelque hospice; mais d'une femme du meilleur monde, intelligente, instruite et lettrée. Elle écrit d'une façon remarquable, connaît parfaitement tous les auteurs, classiques ou autres, dont elle cite de longs passages, qu'elle sait dire avec une éloquence parfaite et une grâce exquise. Très aimée et respectée de tous ceux qui l'entourent, elle peut encore, quand le ciel est clément, se rendre chaque jour à la messe d'un pas alerte.

L'un de ses neveux habite le Nord, un autre a commandé un régiment dans le Pas-de-Calais.

Mlle Eléonore Varaigne est née à Verdun (Meuse), de parents des plus honorables, le 15 mai 1795.

Si elle ne se peut souvenir de ces jours terribles qui avaient leur grandeur, au moins n'a-t-elle point oublié les récits de ses aînés. Mais l'épopée napoléonienne lui est familière, depuis sa genèse jusqu'à la chute fatale, d'autant plus profonde que les cimes gravies étaient plus élevées.

Ces impressions, sur un cœur de vingt ans, n'ont pu s'effacer. Après l'ouragan de fer sous lequel, pantelante, gisait notre patrie, de longs jours de calme revinrent.

Eléonore Varaigne partageait son temps entre les beaux-arts et les lettres. Prodigue d'elle-même, elle répandait avec les trésors de sa charité ceux peu ordinaires de son érudition.

Vient l'année terrible et le sol natal de nouveau envahi.

Cette fois, le reflet aux fenêtres de sa demeure des casques prussiens; le bruit sur son pavé, des éperons et des sabres allemands lui rappellent trop sa vingtième année.

Elle abandonne la ville natale, se réfugie chez sa nièce aujourd'hui décédée, alors receveuse des postes à Héricourt (Haute-Saône).

Cette dernière mérite aussi l'attention, car dans son domicile occupé par l'ennemi, sous le canon de l'armée française, elle a su soustraire aux perquisitions allemandes ses appareils télégraphiques et même continuer, dans ses parties essentielles, le service postal.

Ce courage d'une simple femme fut récompensé, ce dont la tante était fière.

Et maintenant, quand seule elle gravit la rampe qui conduit au cimetière d'Héricourt, pour prier sur la tombe de la nièce aimée, elle peut de cette hauteur embrasser d'un coup d'œil toute cette vallée de la Lizaine, rendue célèbre par la bataille de trois jours, livrée par l'armée de l'Est aux troupes allemandes.

Elle sait que là s'est illustré un autre de ses neveux, alors chef d'état-major du général Bourbaki, aujourd'hui *commandant notre 18e corps d'armée*, le général Varaigne.

C'est ainsi que sur cette cime et sur cette tombe, notre centenaire, si elle représente un passé héroïque, symbolise bien aussi, dans l'auréole de ses cheveux blancs, l'Espérance de la Patrie.

A. B.

**VÉRIFIEZ TOUJOURS**

*Ecrit sur chaque boîte avec bande fermée,*
*Figurant sur les pains, dans la pâte embaumée,*
*Le titre du savon des Princes du Congo,*
*De sa bonne origine est l'authentique sceau.*
*P. Motar, au savonnier Victor Vaissier.*

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**La fête de Jeanne d'Arc.** — Nous croyons devoir rappeler à nos concitoyens l'appel que leur a adressé le Comité de l'Union des Sociétés patriotiques :

« Dimanche 28 avril, Messieurs les Présidents des sociétés des anciens militaires se sont réunis au cercle des officiers sur l'invitation qui leur avait été faite par le président de l'Union des sociétés patriotiques, pour prendre les dispositions relatives à la fête de Jeanne d'Arc, qui aura lieu le dimanche 12 mai.

» Il a été décidé de donner à cette fête tout l'éclat qu'elle comporte.

» L'Union des sociétés des anciens militaires fait donc un chaleureux appel à ses concitoyens. Elle engage tous ceux qui ont au cœur l'amour de la Patrie à pavoiser et à illuminer leurs maisons le dimanche 12 mai. La fête de la Libératrice a été, l'année dernière, l'objet d'imposantes manifestations : il faut que cette année Roubaix fasse voir une fois de plus que le patriotisme et le culte du drapeau sont dans le cœur de l'immense majorité de ses enfants, et nous nous unirons ainsi à la France entière dans un même sentiment de concorde et d'espérance.

» *Le Comité de l'Union des sociétés des Anciens militaires.* »

Nous sommes certain que cet appel sera entendu par tous les habitants français de Roubaix.

C'est Jeanne la grande Française que nous entendons honorer dans cette ville frontière où l'idée de la Patrie a été, en ces dernières années, si méconnue et si outragée.

Voilà pourquoi il ne peut y avoir parmi nous de divergences politiques à propos de cette manifestation civique.

Tous ceux qui aiment la France le montreront ce jour-là, en arborant à leurs fenêtres le drapeau national.

Et nul ne saurait se troubler si, aux couleurs de 89, se mêlent, ça et là, et la bannière et les couleurs de Jeanne d'Arc...

Dans les plis de cette bannière comme dans ceux de ce drapeau, ne retrouvons-nous pas toujours l'image et les gloires de la patrie immortelle ?

ALFRED REBOUX.

**Les affirmations de nos municipaux.** — Nous avons montré, dans notre numéro paru le matin du 1er mai, comment il convenait d'interpréter les chiffres invoqués avec tant de fracas par M. l'adjoint Lepers au cours des dernières réunions publiques,

L'organe des collectivistes roubaisiens l'*Egalité* n'a pas répondu et ne pouvait pas répondre. Il préfère nous dire des injures et épiloguer sur le plus ou moins de justesse d'un mot employé par un de nos collaborateurs dans le compte-rendu de ces réunions.

Les faits sont les faits, et si hardis que soient les gens de l'Hôtel-de-Ville, nous les mettons bien au défi de contester ceux que nous avons avancés.

Si les subventions à l'Hospice sont augmentées, c'est parce que le Conseil municipal de 1884, fidèle à son programme électoral, a voté en 1887 la construction d'un nouvel hospice.

La Commission hospitalière, répondant aux instances du Conseil et de l'administration de M. Lagache, avait étudié et proposé à la Ville une combinaison financière imaginée par M. Briet et d'ailleurs fort heureuse.

C'est alors que le Conseil municipal décida l'érection de l'Hospice de Barbieux et qu'il adopta les plans de M. l'architecte Barbotin.

J'ai peut-être quelque autorité pour l'affirmer : M. Lepers, puisque c'est moi qui ai rédigé et présenté, au nom des Commissions réunies des finances et de l'assistance publique, le rapport dont les conclusions — votées à l'unanimité par le Conseil — ont rendu obligatoires pour la Ville ces nouveaux subsides aux Hospices — qui servent maintenant de réclame électorale aux socialistes. Et j'ai été d'autant plus heureux ce jour-là que le *Journal de Roubaix* demandait ce nouvel hospice depuis quelque chose comme vingt ou vingt cinq ans.

L'administration socialiste n'a su faire mieux que ses devanciers, ni pour les fourneaux économiques, ni — encore moins — pour le Bureau de Bienfaisance. Nous l'avons suffisamment démontré dans notre article du matin du 1er mai.

En matière de voirie, la municipalité actuelle n'a su qu'exécuter des projets préparés par l'administration précédente. Elle n'a rien conçu, rien étudié.

Quant à la distribution d'eau potable, qui coûtera aux deux villes de cinq à six millions — et non un million, comme le disait le maire Carretti au théâtre Deschamps — cette distribution d'eau a été votée par le Conseil élu en 1884 et poursuivie par le Conseil élu en 1888. Les collectivistes n'y sont pour rien, pour absolument rien. Voilà la vérité.

ALFRED REBOUX.

**Dans le « Roubaisien »** de samedi matin, M. H. Deschamps reconnaît comme nous que c'est à l'administration de 1884 que revient tout l'honneur que l'administration actuelle voudrait s'attribuer :

« En accordant aux hospices les subsides successifs qu'ils réclament, l'administration collectiviste n'a fait qu'exécuter des engagements pris par la ville de Roubaix, qu'elle représente momentanément, engagements auxquels elle est complétement étrangère, mais auxquels elle ne peut se soustraire sous aucun prétexte.

» L'augmentation du budget de l'Hospice n'a pas été voulue par elle ; ce surcroît de dépenses est la conséquence forcée de la convention intervenue entre les hospices de la ville de Roubaix, en date du 19 août 1887.

» En ce qui concerne le Bureau de Bienfaisance, la démonstration sera plus courte.

» Nous avons prétendu que le conseil collectiviste avait réduit de 100,000 francs les indemnités accordées précédemment à cet établissement charitable ; or, si on jette un coup d'œil au budget de 1894, on trouvera, page 30, art. 92, les sommes votées au Bureau de Bienfaisance pour les années 1892-1893 et 1894, voici ces chiffres :

| | |
|---|---|
| » Somme votée, exercice 1892 | 320,000 |
| » » » 1893 | 250 000 |
| » » » 1894 | 200,000 |

» C'est donc très justement que nous avons dit que le conseil collectiviste avait réduit de 100,000 francs l'indemnité accordée précédemment au Bureau de Bienfaisance: en effet, la différence entre les années 1892 et 1894 est de 120,000 francs. D'ailleurs, si notre information était inexacte, les collectivistes auraient-ils attendu plus d'un an pour la démentir?

» Parlant des fourneaux économiques, le citoyen Lepers prétend qu'on ne dépensait avant son arrivée au Conseil municipal que 6 à 8,000 fr. par an ; tandis que maintenant l'indemnité est de 50,000 fr. Ici encore l'affirmation de l'orateur socialiste est inexacte

» Si, dans les années où l'hiver est peu rigoureux, huit ou dix mille francs suffisent pour alimenter les fourneaux économiques, il n'en est pas de même quand l'hiver est long et que par surcroît l'industrie de Roubaix chôme, alors ce n'est pas 40,000 francs que les fourneaux économiques dépensent, mais 40,000 fr. et plus.

» D'ailleurs, il faut rendre cette justice à nos administrations précédentes, qu'elles n'ont jamais marchandé les secours aux indigents.

» Le citoyen Lepers constate avec orgueil que le conseil collectiviste a voté 50.000 fr. pour l'année 1894-95, c'est son droit, mais c'est précisément parce que l'hiver a été extrêmement rigoureux, qu'une somme aussi importante a été dépensée, et il dit une autre vérité quand il prétend que ses amis volent chaque année une somme aussi importante; qu'il veuille bien se rapporter au bulletin communal de 1893, page 255, il verra que la perte totale pour l'hiver 1892-93 n'a été que de 7.548 fr. 67. Nous voilà bien loin des 50.000 fr. annoncés.

» Sous l'administration de M. Lagache, pour ne pas remonter plus loin, des sommes très importantes ont souvent été votées, quand la situation le commandait. En 1883, notamment, le conseil fixe à 30.000 francs l'indemnité des fourneaux économiques, en 1887, le conseil se réunissait le 1er octobre et décidait l'ouverture immédiate des fourneaux et votait un crédit de 50.000 francs; en 1891, le montant des dépenses s'est élevé à 33.500 fr. 83.

» On voit par ce qui précède que les prétentions de l'adjoint Lepers ne sont pas fondées en ce qui concerne le budget des hospices et complètement inexactes en ce qui touche le Bureau de bienfaisance et les fourneaux économiques. Si nous trouvons le temps nécessaire nous réduirons prochainement à leur juste valeur les affirmations concernant la question des octrois, que les collectivistes s'étaient engagés à supprimer et, qu'au mépris de leurs promesses, ils ont au contraire augmentés dans de grandes proportions. » Henri DESCHAMPS. »

**A propos du jugement rendu dans le procès intenté à M. l'abbé Lesage, vice-doyen de St-Joseph, pour port ostensible du Viatique.** — M. Petit, juge de paix du canton Nord, nous adresse les lettres suivantes :

« Roubaix, le 4 mai 1895.

» A Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*,

» Monsieur le Rédacteur en chef,

» Dans les numéros du *Progrès du Nord* et de l'*Avenir de Roubaix* qui portent la date du 1er mai, M. Robert, cédant à je ne sais quelle inspiration, me prenait à partie et me malmenait de la façon la plus injuste et la plus discourtoise. Je lui adressai ce jour même une réponse modérée, ainsi qu'on pourra juger, réponse qu'il se refuse à insérer dans son journal.

» Je pourrais sans doute l'y contraindre par les voies légales, mais il faudrait dans ce cas mettre en cause le *Progrès du Nord*, que je ne veux pas rendre solidaire des procédés de M. Robert, et qui compte parmi ses collaborateurs les plus brillants un de mes amis d'enfance dont j'ai récemment et avec succès sollicité l'appui pour une famille républicaine de Roubaix.

» Comme, d'autre part, je ne puis décemment courber la tête sous les foudres de M. Robert, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien ouvrir à ma réponse l'hospitalité de vos colonnes.

» Puisque M. Robert me ferme sa porte, au mépris du droit et des convenances, il ne pourra trouver mauvais que je frappe à celle d'un adversaire loyal et courtois.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» PETIT. »

« *A Monsieur Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord »*

Roubaix, le 1er mai 1895.

« Monsieur, dans le numéro du *Progrès du Nord* et dans celui de l'*Avenir de Roubaix* qui portent la date de ce jour, vous me prenez à partie avec une inconcevable légèreté, me reprochant de mêler, sur mon siège, déroulé à un tiroir et me désignant aux rancunes du parti républicain auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

» J'estime, Monsieur, que le premier devoir d'un magistrat républicain est de se conformer à la loi, qui ne permet pas dans les circonstances que vous signalez une répression immédiate de l'infraction commise par un ecclésiastique, s'il excipe de l'article 7 de la loi de germinal.

» Vous daignez cependant en quelque sorte passer l'éponge sur une prétendue complaisance qui, en réalité, n'est que l'accomplissement d'un devoir strict et obligatoire, mais vous ajoutez que j'eusse dû me borner à accorder à l'abbé Lesage un sursis de quelques jours. En vérité, Monsieur, il n'est pas permis d'être à ce point aveuglé par le préjugé.

» Un sursis de quelques jours, alors que le délai de 3 mois imparti sera, suivant toute probabilité, insuffisant pour faire trancher la question d'abus par le tribunal compétent ! Sachez au surplus qu'une circulaire de M. le Garde des Sceaux, en date du 18 août 1886, livrée à la publicité en 1887, fixe précisément à 3 mois la durée du délai à impartir dans de telles circonstances. Sachez en même temps qu'il n'y a rien de personnel dans le libellé de mon jugement, où je n'ai fait que résumer la jurisprudence la plus récente de la Cour de cassation et de la Chancellerie, et où, en dépit de vos assertions contraires, j'ai indiqué les sources qui ont dicté ma décision. C'est donc par dessus mon humble personne que passe la gracieuse épithète de « singulier magistrat » dont vous me gratifiez si courtoisement, pour aller atteindre des jurisconsultes émérites, pour qui je professe le plus profond respect, ils trouveront sans doute que vos procédés sont d'un « singulier publiciste », et vous me permettrez, Monsieur, de partager leur opinion et de continuer à m'inspirer de leur avis, plutôt que des fantaisies passionnées d'un publiciste ignorant.

» Une étude un peu moins superficielle de la question que vous traitez avec tant d'assurance vous eût à coup sûr détourné d'une attaque aussi outrageante pour ma personne et dont les républicains de Roubaix ont déjà fait justice.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. » PETIT. »

**Le monument des Victimes du Travail.** — Les collectivistes aiment à manifester devant le monument des *Victimes du Travail*. Ils l'ont encore fait au 1er mai. M. Henri Carrette pourrait leur rappeler que, sans s'en douter, ils s'associent à une pensée d'ailleurs toute chrétienne, émise par M. Alfred Reboux devant le Conseil de 1883 dont le maire de Roubaix d'aujourd'hui faisait partie.

C'est, en effet, le directeur du *Journal de Roubaix* qui proposa et fit adopter l'érection par la Ville de Roubaix de ce pieux et démocratique souvenir aux travailleurs frappés dans l'exercice du devoir professionnel.

Le Conseil municipal de 1884, à la demande de M. Paul Watine, adjoint, reprit le projet de M. Reboux et décida d'élever aux *victimes du travail* le monument qu'on connaît.

Roubaix est, croyons-nous, la seule ville industrielle où, jusqu'ici, les ouvriers frappés au champ d'honneur du travail sont honorés par leurs concitoyens à l'égal de ceux qui meurent pour la patrie.

Et il faut bien le constater, ce n'est pas aux socialistes qu'on le doit !

**Association des Dames Françaises.** — *Dons reçus pour les soldats malades, blessés ou convalescents de Madagascar.* — Au nom du Comité de Roubaix, le Président, M. Henri Ternynck remercie, le généreux et patriote anonyme pour son offrande de cinq cents francs. Il en sera fait l'usage qu'il désire, de même pour le don anonyme de 5 francs. Le Comité espère que ces beaux exemples seront suivis.

**Nous apprenons** que les membres de la « *Jeanne d'Arc, » société de secours mutuels et de retraite approuvée*, sont invités à assister à une réunion générale qui aura lieu le lundi 6 mai, à 8 heures très précises, au siège de la société (hôtel du Grand-Cerf, rue du Collège 21), et qui est motivée par l'anniversaire de la fondation de la société et de la fête de la vaillante Française sa patronne.

Nous sommes heureux de voir se développer cette jeune société, appelée à rendre de réels services à la classe laborieuse de Roubaix, et nous lui souhaitons un succès complet dans son œuvre de mutualité et de pacification sociale.

**Les tramways électriques.** — On annonce que les premiers essais d'électricité au dépôt des Tramways seront faits sous très peu de jours.

**Une touchante cérémonie** a eu lieu samedi matin, à 7 heures, dans la chapelle de la maison de la Sainte-Famille, Grande-Rue. *L'Œuvre des forains*, si méritoire, dont nous avons parlé déjà, avait réuni un certain nombre d'enfants de ces familles à l'existence nomade, pour leur faire faire leur première communion.

Douze garçons et sept filles ont communié. Ils avaient été préparés par le R. P. Coorreman, récemment désigné comme vicaire général de Mgr l'Evêque de Ceylan, et qui doit prochainement partir pour cette île lointaine.

Les parents des enfants et les dames et demoiselles bienfaitrices de l'œuvre assistaient à la cérémonie.